

## CONDITIONS GÉNÉRALES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

### SERVICE BLUE ASSISTANCE

Le Client fournira à ses transporteurs les codes d'accès à son local Bluespace. Bluespace ne détiendra aucune clé pour le compte du Client.

Bluespace fournira un accès aux transporteurs qui viennent avec une livraison au nom du client, signera le document de réception présenté par le transporteur et effectuera un contrôle visuel limité sur les marchandises livrées.

Bluespace ne vérifiera pas l'identité des transporteurs.

Bluespace ne réceptionnera des marchandises que pendant les heures d'ouverture du bureau d'accueil et les heures de présence de son personnel. Bluespace ne saurait voir engager sa responsabilité pour défaut de réception de marchandises.

Bluespace préviendra le Client de la réception de marchandises par tout moyen (email, sms, message téléphonique) à l'adresse ou numéro indiqué par le Client. Bluespace tiendra les documents de réception à disposition du Client dans le bureau d'accueil pendant une durée maximum de 5 semaines avant leur destruction.

Si la marchandise livrée ne pouvait être réceptionnée dans l'emplacement du Client, pour quelque raison que ce soit, Bluespace pourra à sa convenance :

- Refuser la livraison
- Faire stocker par le transporteur et pour la journée uniquement la marchandise dans un emplacement réservé à Bluespace. Le Client s'engage dans ce cas à reprendre ces biens dans la journée, avant la fermeture du bureau d'accueil.

Bluespace s'engage à contrôler que le nombre de colis réceptionnés correspond au bon de livraison du transporteur. Bluespace ne contrôle pas l'état de réception des marchandises, ne les déplace pas et ne les ouvre pas, ni n'émet d'opinion sur les conditions et délais de livraison ou encore les modalités de paiement des marchandises et frais annexes : la réception se faisant sans aucune garantie quant aux objets livrés et sous la seule responsabilité du client et de son transporteur. Bluespace de ce fait ne pourrait être tenu pour responsable de la perte, de la dégradation ou de la non-conformité des biens réceptionnés.

De convention expresse, Bluespace ne saurait être qualifiée de dépositaire ou même simplement gardien des marchandises ainsi réceptionnées, lesdites marchandises devant être assurées par le Client et à ses frais dès leur réception par Bluespace, y compris dans le cas où le Client aurait opté pour le Blue Transit, autorisant Bluespace à stocker la marchandise dans un emplacement autre que celui mis à disposition du Client.

Bluespace se réserve la faculté de mettre fin à ce service notamment dans les cas suivants : volume important de marchandises, retards fréquents dans la récupération des marchandises, livraison occasionnant de la manutention par le personnel Bluespace, refus du transporteur de déposer la marchandise à l'endroit indiqué, dégradation du site occasionné par ces livraisons, trouble au bon fonctionnement du site...

Le Service Blue Assistance tel que prévu ci-dessus, cessera, à la convenance de Bluespace ou du Client, huit (8) jours après réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception informant sans équivoque l'autre partie de la volonté de la première partie de mettre un terme au présent accord.

### SERVICE DE RECYCLAGE DU CARTON ET DU PAPIER

Bluespace fournira au Client qui opte pour ce service l'accès à un local/container où le Client pourra entreposer les cartons à recycler.

Les cartons doivent être déposés pliés et aplatis dans le local/container.

Bluespace assurera l'enlèvement des cartons déposés par le client dans le local/container, par une société spécialisée dans la collecte, le tri, la destruction et le recyclage de tous types de papier/cartons.

Bluespace se réserve la faculté de mettre fin à ce service notamment dans les cas suivants : volumes trop importants, cartons non pliés ou non aplatis ou trop sales, refus de la société de recyclage de collecter les cartons pour quelque raison que ce soit, dégradation du site occasionné par ces dépôts, trouble au bon fonctionnement du site...

Le Service de Recyclage tel que prévu ci-dessus, cessera, à la convenance de Bluespace ou du Client, huit (8) jours après réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception informant sans équivoque l'autre partie de la volonté de la première partie de mettre un terme au présent accord.

### CONDITIONS D'ACCES AU SITE

Le Client pouvant bénéficier d'une autorisation d'accès provisoire dans le cadre d'un contrat de mise à disposition, s'engage à respecter les précautions suivantes d'utilisation de son code d'accès. Afin de préserver ses intérêts et ceux des autres locataires, il s'engage à gérer toute situation sur site en bon père de famille et notamment à respecter les dispositions suivantes :

1. Composer son code d'accès à chaque entrée et à chaque sortie du site et interdire tout accès à d'autres véhicules suivants qui n'auraient pas eux-mêmes composé leur code. Afin de remplir cette condition d'accès, veiller à ce que les grilles se referment derrière lui, à l'entrée et à la sortie.

2. Vérifier que la hauteur de son véhicule est inférieure à la hauteur maximale indiquée par la signalisation routière du site et attendre que les portes, les barrières et les grilles aient terminé leur cycle d'ouverture avant de les franchir.
3. Accéder uniquement à la zone de sa pièce de stockage ou de parking par le parcours qui lui a été indiqué et n'utiliser les issues de secours qu'en cas d'urgence ; toute ouverture intempestive de ces portes ou de toute autre porte marquée "issue de secours, porte sous alarme à n'utiliser qu'en cas de nécessité absolue" entraînera, en dehors des heures d'ouverture du bureau, le déclenchement d'une alarme et le déplacement du gardien et d'une équipe de sécurité. Ce déplacement occasionnera la refacturation de l'intervention, soit 100 € TTC.
4. Sur le site, comme à l'entrée, ne laisse passer aucune personne avec ou derrière lui, que soit à l'occasion d'un accès par une porte fermée, par un digicode ou par un ascenseur.
5. S'interdire de bloquer en position ouverte toute porte d'accès, manuelle ou automatique, cette disposition entraînant les mêmes conséquences que les manquements aux règles de sécurité indiquées dans le paragraphe 3.
6. Pendant sa visite, s'engager à respecter toutes les conditions du règlement intérieur et notamment : à s'abstenir de fumer, à ne pas abandonner tout débris ou objet hors des containers prévus à cet effet. Les frais de mise en décharge lui seront facturés à l'identique de ce qu'ils sont facturés à Bluespace.
7. En cas de force majeure, notamment de problème technique mettant en jeu la sécurité du site et de ses locataires, Bluespace peut bloquer l'accès en dehors des heures d'ouverture affichées au bureau. Dans ce cas, un affichage adéquat préviendra de cette disposition.
8. S'interdire de laisser son véhicule stationné sur site en son absence (sauf en cas de location de place de parking), Bluespace se réservant la possibilité de facturer 30 € TTC par jour de stationnement non contractuel.

## **SERVICE DE NUIT (ACCÈS 24H/24)**

Les sites Bluespace sont, sauf notification contraires, accessibles aux Clients ayant un contrat de mise à disposition d'emplacement en cours, de 7 :00 à 21 :00 7 jours sur 7.

Le Client qui souhaite accéder à son emplacement en-dehors de ces horaires peut opter pour le Service d'accès de nuit (Accès 24h/24).

Le(s) code(s) du client sera activé pour un accès en dehors des heures normales, c'est-à-dire de 21:00 à 7:00.

Bluespace ne saurait voir engager sa responsabilité, ce que le Client accepte expressément, si le Client ne peut pas accéder à son emplacement, quelle qu'en soit la raison et qu'elles qu'en soient les conséquences pour le Client, et notamment si son code, les portails, systèmes d'accès, ascenseurs ... ne fonctionnent pas.

Bluespace ne fournit aucune assistance entre 21:00 et 7:00. Le Client se doit de se renseigner auprès de l'Equipe Bluespace des conditions particulières d'accès en dehors des heures d'ouverture.

Bluespace se réserve la faculté de mettre fin à ce service notamment dans les cas suivants : utilisation intempestive de sorties de secours, déclenchement intempestif d'alarme, accès ou tentative d'accès à des zones non autorisées, trouble au bon fonctionnement du site...

Le Service d'accès de nuit tel que prévu ci-dessus, cessera, à la convenance de Bluespace ou du Client, avec effet immédiat, dès notification par une partie ou l'autre. Le service est facturé par mois. Son interruption en cours de mois ne donnera pas lieu à remboursement.

## **POINTS DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Bluespace met à la disposition de ses Clients et visiteurs une borne de recharge pour véhicules électriques.

Ce service est disponible uniquement pendant les heures d'ouverture et dans les centres où ce service est proposé.

La borne est activée à la demande du Client par l'Equipe Bluespace du centre.

Le Client qui souhaite recharger son véhicule accepte les conditions suivantes :

- Il utilise la borne de recharge sous sa seule responsabilité - Bluespace ne saurait voir engager sa responsabilité, et notamment des dommages subis par le Véhicule lors de sa recharge ou de son stationnement sur une place de stationnement réservée à la recharge, résultant du fait du Client telle qu'une utilisation non conforme de la borne de recharge.
- Il n'utilise la borne que pour la recharge d'un véhicule lui appartenant, et assuré. Le Client quant à lui est tenu de d'avoir souscrit une assurance de responsabilité civile
- Son véhicule demeure strictement sous la garde du Client, lors de sa charge et/ou de son stationnement sur les places de stationnement réservées à la recharge. Bluespace n'assume aucune obligation de surveillance et ne sera en aucun cas responsable de toute détérioration ou disparition du Véhicule
- Il stationne son véhicule à l'endroit indiqué pour la recharge
- Il doit rester dans son véhicule durant la charge, ou s'il doit s'absenter, il laisse ses coordonnées téléphoniques sur son tableau de bord
- Il doit libérer la place dès la recharge effectuée ou lorsque le bureau d'accueil ferme, ou lorsque l'Equipe Bluespace le lui demande, quelle qu'en soit la raison
- Il repositionne les câbles sur leur support avant de partir
- Tout dysfonctionnement ou détérioration de la borne due à une mauvaise utilisation de la borne sera à la charge du Client